

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2006

INSERTION DES JEUNES DANS L'EMPLOI - (n° 3066)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
M. Gremetz
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 3 de cet article, après les mots :

« la précarité des jeunes, »,

insérer les mots :

« pour déterminer les conditions du remplacement des départs à la retraite par la conclusion de “plan de gestion prévisionnelle des départs à la retraite contre embauches” ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à introduire comme axe de proposition et de réflexion à la Conférence nationale pour l'emploi créée par cet article, l'enjeu des départs massifs à la retraite d'ici 2015 (500 000 départs par an) et les conditions de leur remplacement contre l'embauche des jeunes.